



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division, des personnels
d'encadrement,
administratifs, technique
du service social et de santé
(DPEATSS)**

Les Abymes, le 25 mars 2026

Division des personnels d'encadrement,
administratifs, techniques,
de service social et de santé
(DPEATSS)

Affaire suivie par :
Edma ARMAND
Adjointe au Chef de Division
Tél : 0590 47 81 23
Mél : ce.dpeatoss@ ac-guadeloupe
Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare BP 480
97183 Les Abymes Cedex

Le recteur de Région Académique
Recteur d'Académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale
à

Monsieur le Président de l'UA
Monsieur le Directeur de l'INSPE
Madame la Directrice du CROUS
Madame la Directrice du CREPS
Madame la Directrice de CANOPE
Mesdames et Messieurs les IEN, IEN-ET et
IA-IPR
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré
Mesdames les Directrices des CIO
Monsieur le directeur de l'E AFC
Mesdames et Messieurs les chefs de division
et de service du Rectorat
Mesdames et Messieurs les conseillers
techniques
Mesdames et Messieurs les Médecins
Monsieur le délégué régional de la DRAJES

Objet : Opérations de mobilité intra-académique 2026 des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) :

- Adjoints administratifs (ADJAENES) ;
- Secrétaires administratifs (SAENES) ;
- Attachés d'administration de l'Etat (AAE) ;
- Infirmiers (INFENES) ;
- Assistants de Service Social (ASSAE) ;
- Adjoints Techniques de Recherche et Formation (ATRF)

Références :

Note de service n° MENH2526515N du 29 octobre 2025 publiée au Bulletin officiel n°43 du 13 novembre 2025
Lignes directrices de gestion académiques (LDGA) relatives à la mobilité des personnels de l'académie de la Guadeloupe.

Les opérations de mobilité s'inscrivent dans le cadre général fixé par les lignes directrices de gestion ministérielles de l'enseignement scolaire et par les lignes directrices de gestion ministérielles de l'enseignement supérieur publiées au BOEN et BOESR .

Elles visent à garantir un traitement équitable de l'ensemble des candidatures ainsi qu'un accompagnement des personnels dans leurs démarches de mobilité tout en veillant au respect des enjeux de continuité et de qualité de service public de l'enseignement.

Les candidats et candidates à la phase intra-académique du mouvement sont invités à consulter le site du MENJS où ils peuvent prendre connaissance des Lignes directrices de gestion académiques publiée sur le site académique.

La présente note de service a pour objet de présenter les modalités de participation à la campagne de mutation intra-académique pour la rentrée scolaire 2026.

Les demandes de mutation s'effectuent exclusivement à partir de l'application AMIA disponible à l'adresse suivante :

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

L'agent se connecte à l'application au moyen de son NUMEN (login) et de sa date de naissance (mot de passe) sous la forme JJ/MM/AAAA.

La saisie ne peut être réalisée en dehors de l'application AMIA.

Le nombre de vœux est limité à 6.

L'application de gestion Amia (aide au mouvement inter, intra-académique et académique) permet de consulter les postes vacants, de formuler les demandes de participation au mouvement, de connaître le calendrier et les modalités de déroulement des opérations de mutation.

Les postes offerts par le corps des ATSS sont de deux types :

- postes profilés avec indication de la fiche de poste (PPr). Il s'agit de postes nécessitant des compétences spécifiques.
- postes fléchés (PF) : poste vacants ou susceptibles d'être vacants.

Un traitement algorithmique dans l'application Amia analyse les situations des agents candidats à la mobilité.

Les agents qui obtiennent une possibilité d'accueil (PA) d'entrée dans l'académie doivent obligatoirement participer au mouvement intra-académique

Pour les affectations au rectorat, les agents candidatent pour l'établissement et l'affectation dans les divisions et services sera publiée lors du mouvement interne.

I – LE CALENDRIER DES OPERATIONS

Le calendrier est proposé sous réserve de la tenue du CSA du 30 mars 2026

| | |
|--|--|
| Publication de la circulaire académique | Le jeudi 2 avril 2026 |
| Saisie des vœux sur AMIA* | Du jeudi 9 avril 2026 au vendredi 24 avril 2026 |
| Edition de la confirmation de demande de mutation et envoi du dossier (confirmation et justificatifs) au Rectorat par l'agent | Du lundi 27 avril 2026 au samedi 9 mai 2026 |
| Affichage de l'état de la demande de mutation sur AMIA : demande validée dans AMIA et avis Affichage des caractéristiques de la demande de mutation (priorités légales et critères supplémentaires) validées par l'administration | Du lundi 11 mai au mercredi 13 mai 2026 |

| | |
|--|---|
| Demande écrite de correction et transmission des pièces justificatives par l'agent | Du lundi 18 mai 2026 au jeudi 21 mai 2026 |
| Examen par l'administration des demandes de correction et information de la suite réservée auprès des demandeurs | Jusqu'au 22 mai 2026 |
| Entretien pour les candidatures sur poste profilé | Du mardi 26 au jeudi 28 mai 2026 |
| Résultat des opérations de mutation sur AMIA | Jeudi 4 juin 2026 |

La présente circulaire est téléchargeable sur le site de l'academie : «Accès rapide→Espace carrière→Accès au portail espace carrière→ Personnels IATSS» et ses dispositions sont à porter à la connaissance des agents en congé relevant de votre autorité (raison de santé, maternité, congé parental, congé de formation professionnel...).

Je vous remercie d'en assurer la diffusion auprès des personnels.


 Pour le Recteur et par déléation
 Le Secrétaire Général de la Région Académique
Dominique BERGOPSOM